



# Ville de Cerny

## Extrait du registre des arrêtés Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @ : [mairie@cerny.fr](mailto:mairie@cerny.fr)

### ARRÊTÉ N° 2025 / II / 143 – 3.6

#### FERMETURE DU STADE DU SAMEDI 13 AU DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2025 INCLUS

Le Maire de CERNY (Essonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant l'organisation du marché de Noël qui se déroulera au complexe sportif Jean-Ségalard de Cerny les 13 et 14 décembre 2025,

Considérant le nombre de visiteurs attendus,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès au stade,

Considérant l'obligation d'informer les clubs sportifs ou organismes chargés des compétitions,

#### A R R È T E

Article 1 : Le stade sera fermé du samedi 13 au dimanche 14 décembre 2025 inclus.

Article 2 : Aucun entraînement ou rencontre sportive ne pourra s'y dérouler entre le samedi 13 et le dimanche 14 décembre 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de GUIGNEVILLE SUR ESSONNE
- au district de Football
- l'Association Fertoise de Football Boissy-Cerny
- l'Association du football club d'Itteville

- à l'association Amicale de Boinveau (pétanque)
- au COSE
- au LEP A. DENIS
- au Comité Culturel Cernois

Le 11 décembre 2025,

Marie - Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.